

Le 17 avril 2025

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le dix-septième jour du mois d'avril de l'an deux mille VINGT-CINQ, à 11h00 et à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS : Madame Johanne Fradette, ainsi que Messieurs Brian Wharry, Andrew Phaneuf et William Marsden.

SONT ABSENTS : Madame Constance Ramacieri et Monsieur Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Sébastien Croteau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est **11h07**.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du Code Municipal.

25-04-966

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Bryan Wharry
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'HUMAMINITÉ

25-04-967

3. Octroi de contrat- Structure de l'église St-Éphrem

ATTENDU QUE la municipalité a acheté en 2022 l'église St-Éphrem;

ATTENDU QUE le conseil désire connaître l'état de la structure avant d'entreprendre quelques projets qui soient;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'appel d'offre pour l'inspection de la structure;

ATTENDU QUE 2 offres nous ont été soumises en ce sens:

- Structure Saint-George..... 20 450\$ avant taxes
- CONSUMAJ..... 20 000\$ avant taxes

*Il est proposé par Andrew Phaneuf
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE le conseil municipal octroi le contrat à la compagnie Structure Saint-Georges pour l'inspection de la structure du bâtiment situé au 380 chemin Remick, puisque l'offre de CONSUMAJ ne peut être retenue n'ayant pas été transmise avant l'heure de tombée requise.

QUE le montant de la dépense de 22 995\$ soit affecté au poste budgétaire no. 02 61001 453.

ADOPTÉ À L'HUMANITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

25-04-968

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Phaneuf, il est 11h18.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Sébastien Croteau
Directeur général et greffier-
trésorier